

## Informations sur le Quotient Familial

### A quoi ça sert ?

Le calcul du quotient familial détermine le prix de certaines activités municipales (restauration, accueils périscolaires du matin et du soir, Nouvelles Activités Périscolaires, accueil de loisirs, conservatoire, arts plastiques...)

### Qui est concerné ?

Les parents dont les enfants sont scolarisés sur Grigny. Les parents dont les enfants fréquentent des activités extrascolaires. Chaque usager qui souhaite bénéficier d'activités telles que le conservatoire et/ou les arts plastiques.

### Quand dois-je le faire calculer ?

Ce quotient est revu chaque année civile. Vous devez vous présenter au service Enfance/Éducation dès réception de l'avis d'imposition avec les documents précisés au verso et au plus tard le 31 décembre 2019.

### Comment est-il calculé ?

Le quotient varie en fonction de vos ressources (salaire, pension, indemnités chômage, allocations familiales...)



### Mairie de Grigny

Service Enfance/Éducation  
19 route de Corbeil  
91351 GRIGNY Cedex

tél. 01 69 02 53 53 - fax. 01 69 43 60 55

Mail : [enfance.education@grigny91.fr](mailto:enfance.education@grigny91.fr)

Site de la ville : [www.grigny91.fr](http://www.grigny91.fr)

(vous y trouverez aussi les menus des écoles et des accueils de loisirs)



# Faites calculer votre quotient familial dès maintenant pour l'année 2020

**N'ATTENDEZ  
PAS LE DERNIER  
MOMENT !**

**DATE LIMITE\*  
31 DECEMBRE  
2019**

### Horaires d'ouverture du service Enfance/Education :

|          |            |             |
|----------|------------|-------------|
| Lundi    | 8h30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Mardi    | Fermé      | 13h30 à 19h |
| Mercredi | 8h30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Jeudi    | 8h30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Vendredi | 8h30 à 12h | 13h30 à 17h |
| Samedi   | 8h30 à 12h | Fermé       |

(\*) Passé ce délai, les prestations vous seront facturées au plein tarif jusqu'au mois suivant votre passage.

J'inscris mon enfant à l'école, aux activités municipales extra-scolaires, culturelles, sportives ou artistiques...  
Voici les pièces à présenter en original en mairie lors de l'inscription :

## SI PREMIÈRE INSCRIPTION OU EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION

### 1. Justificatif de domicile

- **Si locataire** : contrat de location ou dernière quittance de loyer
- **Si propriétaire** : décompte de charges ou acte de propriété ou taxe d'habitation
- **Si hébergé** :
  - o **attestation sur l'honneur** de l'hébergeant (formulaire à retirer en mairie)
  - o **pièce d'identité originale** de l'hébergeant
  - o contrat de location ou dernière quittance de loyer ou titre de propriété ou dernier décompte de charges ou taxe d'habitation de l'hébergeant
  - o **deux** justificatifs à l'adresse de GRIGNY de l'hébergé.  
Exemple : R.I.B (ou R.I.P.) et attestation vitale (ou CAF) ou tout autre document administratif

### 2. Situation familiale

- Livret de famille ou copies intégrales des actes de naissance
- Pièce d'identité des parents
- Carnet(s) de santé
- Attestation vitale ou Aide médicale d'État où figurent les enfants
- Jugement de séparation ou de divorce ou de tutorat attestant que la garde de l'enfant vous a été confiée
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- **Si l'enfant a déjà été scolarisé** :  
un certificat de radiation émanant de l'établissement scolaire précédent

### 3. Ressources

- 3 derniers bulletins de salaire du père et de la mère ou fin de contrat ou attestation de formation
- Avis d'imposition ou de non imposition 2019 sur les revenus 2018
- Dernière attestation de paiement de la C.A.F. (- de 2 mois)
- Si demandeur d'emploi : 3 derniers relevés pôle emploi ou notification ou Allocation Retour à l'Emploi (ARE)
- Pension alimentaire reçue ou versée

## SI RENOUELEMENT SANS CHANGEMENT DE SITUATION

Vous renouvelez votre quotient familial (famille, logement) dans l'année en cours...

### Pièces à fournir

(Directement en mairie ou par mail [enfance.education@grigny91.fr](mailto:enfance.education@grigny91.fr))

- Votre pièce d'identité
- 3 derniers bulletins de salaire du père et de la mère ou fin de contrat
- Avis d'imposition ou de non imposition 2019 sur les revenus 2018
- Si demandeur d'emploi, 3 derniers relevés pôle emploi ou notification ou Allocation Retour à l'Emploi (ARE)
- Pension alimentaire reçue ou versée
- Dernière attestation de paiement de la C.A.F. (- de 2 mois)
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans
- Carnets de santé

